

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/19

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

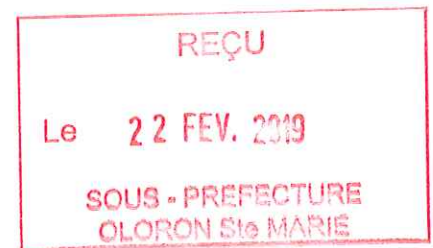
L'An deux mille dix-huit et le mardi 12 février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, DUCHATEAU, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET.

Présent suppléants : Mmes MESPLE-SOMPS et LECOMTE.

Mme HELIP donne procuration à M. SARRAILH
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ



OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME ZAE FOURS A CHAUX (M14 soumis à TVA) – BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le projet de budget autonome ZAE DES FOURS A CHAUX pour l'exercice 2019 transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2019 de la ZAE DES FOURS A CHAUX, budget autonome de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	459 816 €
Recettes	459 816 €
Fonctionnement	
Dépenses	477 848 €
Recettes	477 848 €

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

